

Relier les programmes forestiers nationaux aux stratégies de réduction de la pauvreté

Cas du Niger

22 janvier 2007

Équipe

Ibro Adamou, Marguerite France-Lanord, Rosalie McConnell, Thirong Patrick So

**Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Département des Forêts
FONP – Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux**

Table des matières

TABLE DES MATIERES	2
ACRONYMES	3
RESUME DES PROPOSITIONS D’ACTION	4
1. INTRODUCTION	7
2. CONTEXTE	7
2.1 Secteur forestier	7
2.2 Pauvreté et secteur rural	9
2.3 Stratégies et documents de référence	10
3. CONSTATS	15
3.1 Intégration de la forêt à la réduction de la pauvreté	15
3.2 Organisation des populations rurales	16
3.3 Rassemblement des données du secteur forestier	17
4. PROPOSITIONS D’ACTIONS	17
4.1 Renforcement des marchés ruraux de bois	17
4.2 Structuration des marchés de produits forestiers non ligneux	17
4.3 Développement d’une plate forme d’échange de l’information	18
4.4 Contribution du secteur forestier à l’économie nationale	18
4.5 Collaboration inter-sectorielle	19
CONCLUSION	20
REFERENCES	21
ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES AU NIGER	23
ANNEXE 2 : PARTICIPANTS A L’ATELIER D’EXPERTS SUR LE PROGRAMME FORESTIER NATIONAL	26

Acronymes

CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
DE	Direction de l'Environnement
\$EU	Dollar des Etats-Unis
FAO	Food and Agriculture Organization
FCFA	Franc Communautaire Financière Africaine
FRA	Forest Resources Assessment
INS	Institut National de la Statistique
MHE/LCD	Ministère de L'Hydraulique de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
PAMT	Plan d'Action à moyen Terme en matière d'Environnement et de Lutte Contre la Désertification
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PIB	Produit intérieur brut
SDR	Stratégie de Développement Rural
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ONG	Organisation non gouvernementale

Résumé des propositions d'action

Contexte

La population du Niger est de 12 500 000 habitants, selon les estimations faites sur la base des données du recensement général de 2001. Le taux d'accroissement moyen annuel est de 3,3 pour cent et la densité moyenne 8,7 habitants/km². Cette population est jeune à 50 pour cent et rurale à 85 pour cent. La répartition spatiale est inégale, car 85 pour cent se trouvent dans la bande sud du pays, favorable aux activités agricoles d'hivernage. Cette concentration sur environ le quart du territoire national pose un véritable défi en matière de gestion des ressources forestières, généralement partagées et facile d'accès.

Le profil national de pauvreté établit que deux nigériens sur trois sont pauvres et un sur trois extrêmement pauvre. En effet, 86 pour cent de ceux-ci habitent en milieu rural. L'économie du Niger, principalement rurale, repose sur l'exploitation des ressources naturelles qui s'amenuisent sous les effets conjugués de sécheresses récurrentes et d'une démographie croissante.

Bien qu'elles soient limitées, les ressources forestières du pays apportent une contribution importante. Elles contribuent à la satisfaction des besoins en énergie des ménages à plus de 90 pour cent. Le commerce urbain du bois génère un chiffre d'affaires estimé à plus de deux milliards de FCFA (environ 419 000 \$EU) par an. Créateur de nombreux emplois, il est une source de revenus indispensable pour de nombreux ruraux et citadins.

La contribution du secteur forêt-faune au PIB agricole serait de 4 pour cent – ce chiffre ne variant guère depuis plus de 20 ans. Au regard de l'utilisation de plus en plus important des ressources forestières par les populations, cette contribution est vraisemblablement sous estimée.

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) fut adoptée en janvier 2002 en tant que unique cadre de référence en matière de développement du pays. Elle a pour objectif l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres afin de réduire leur nombre à au moins 50 pour cent d'ici 2015. La Stratégie de Développement Rural (SDR), volet important de la SRP, vise à réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66 pour cent à 52 pour cent à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles.

En novembre 2005, le Gouvernement adopta un Plan d'Action à Moyen terme 2006-2011 en matière d'Environnement et de Lutte contre la Désertification (PAMT) pour traduire au plan opérationnel les orientations, axes et programmes de la SRP et de la SDR liés à ces enjeux. Il vise également à mobiliser des partenaires de coopération en vue de soutenir les acteurs publics et privés, la société civile, les collectivités territoriales et les communautés locales dans leurs efforts de gestion durable des ressources naturelles.

La mission a constaté une volonté commune politique et de tous les acteurs de lutter contre la pauvreté. Au Niger les liens entre le secteur forestier et cette lutte sont bien établis tant au niveau institutionnel que sur le terrain. Cependant de par l'insuffisance des ressources financières et humaines attribuées au secteur forestier, les efforts sont limités. Cette étude souhaite souligner que le Niger a besoin d'un appui urgent à la gestion de ses ressources naturelles, en particulier la forêt.

Renforcement des liens entre le secteur forestier et la réduction de la pauvreté

Meilleure évaluation de la contribution de la forêt à la lutte contre la pauvreté et l'économie nationale

Pour compléter l'analyse du secteur forestier au Niger, il apparaît nécessaire de collecter et compiler des données fiables sur l'état de la ressource, les revenus de l'exploitation du bois et des produits non ligneux. D'ailleurs le développement d'un cadre commun rassemblerait les données éparpillées entre les différents acteurs et programmes permettant ainsi une synthèse. Un soutien de la coopération serait indispensable pour permettre à la Direction de l'Environnement (DE) de mettre en place un dispositif de collecte de données. Avec l'appui de la FAO et autres partenaires, la DE pourrait également mener un recensement forestier sur le pays semblable à celui effectué par le secteur agricole en matière du cheptel et soutenu par la FAO et l'Union Européenne.

D'autres chiffres sur les produits forestiers non ligneux sont relevés régulièrement à travers les activités des ONG et des bailleurs de fonds soutenant les populations rurales. Cependant la liste des produits non ligneux autoconsommés, prise en compte pour le calcul du PIB reste incomplète. Il convient à la DE de réviser et compléter cette liste en collaboration avec l'Institut National de la Statistique. En outre, des études filières sur les principaux produits forestiers pourraient être réalisées par la DE ou les ONG locales, en vue de faire ressortir la contribution de la forêt à la réduction de la pauvreté. Des études similaires ont déjà été réalisées dans d'autres pays d'Afrique qui peuvent servir d'exemple.

Développement des indicateurs forestiers

Seuls des indicateurs développés en concertation entre les acteurs du secteur forestier et agro-sylvo pastoral et l'Institut National de la Statistique (INS) permettraient de relever des chiffres harmonisés sur la contribution du secteur forestier à la lutte contre la pauvreté et au PIB, aujourd'hui largement sous estimée. Dans ce but la DE et l'INS auront à collaborer pour définir et développer un programme de collecte et analyse des données sur les produits et services offerts par la forêt. Ces indicateurs devraient également être proposés au secrétariat permanent de la SRP très prochainement, étant donné le développement d'un système de suivi et d'évaluation en cours de finalisation.

La mise en place d'un comité chargé de redéfinir des indicateurs relatifs au secteur de l'environnement engendrerait une valorisation du secteur susceptible de bénéficier ainsi de budgets plus conséquents pour le secteur forestier.

Collaboration inter-sectorielle

L'écotourisme : Au regard de ses conditions climatiques marquées, la richesse de sa faune et la variété de ses paysages, le Niger possède un potentiel écotouristique peu exploité. Différents ministères oeuvrent dans ce secteur dans un cadre juridique déjà défini mais peu connu et maîtrisé au niveau du terrain. Une collaboration plus étroite entre eux favoriserait des actions de terrain harmonisées renforçant la lutte commune contre la pauvreté.

Sylvopastoralisme : Les forêts du Niger constituant des zones de pâturage, il est important d'envisager une gestion commune des arbres sur le choix des espèces à planter de la part du forestier et du pastoraliste. Des espèces forestières alimentaires pourraient être identifiées en vue de promouvoir leur développement en appuyant les producteurs ruraux dans le reboisement à base de ces espèces.

Création d'une plate forme d'échange de l'information

Le Niger possède de nombreuses ONG actives dans la gestion des ressources naturelles et regroupe des programmes et projets variés dans le cadre de coopération ou au sein de la DE sur l'environnement et le secteur rural. La multitude de ces activités mérite d'être répertoriée sur une base commune afin d'éviter d'éventuelles duplications et de permettre un meilleur échange sur les leçons tirées des activités menées.

Plus particulièrement le développement d'une plate forme d'échange d'un cadre commun de discussion propre au secteur forestier pourrait favoriser une meilleure fluidité de l'information entre la DE, les bailleurs de fonds, la société civile et les élus. En outre, des actions de sensibilisation sur les produits forestiers et les diverses fonctions de la forêt, à travers les médias ou des journées d'information devraient être organisées afin de valoriser le secteur forestier aussi bien auprès des populations que des acteurs forestiers et les élus. Le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux pourrait offrir la possibilité de soutenir le développement de telles activités.

Opportunités additionnelles pour le secteur forestier de réduire la pauvreté

Renforcement des marchés ruraux de bois

Les marchés contrôlés offrent une bonne maîtrise des ressources prélevées de par l'obligation d'un plan d'aménagement et ils assurent une meilleure répartition du revenu issu de la taxe au bénéfice des villages. Afin d'atteindre les objectifs de gestion définis par les stratégies et de mieux contrôler la ressource existante, ces marchés méritent un soutien technique pour leur renforcement.

Structuration des marchés de produits forestiers non ligneux (PFNL)

Les produits forestiers non ligneux tels que la gomme arabique et les feuilles de Doum contribuent en grande partie à la réduction de la pauvreté dans les zones rurales. Cependant le manque de structuration et de diversification de ces marchés réduit ses capacités de croissance. La prise en compte de ces aspects dans les plans d'aménagement ainsi qu'un soutien à la valorisation et à la transformation semi-industrielle et industrielle des PFNL augmenterait le revenu tiré de ces produits.

Soutien à l'organisation des exploitations tenues par les femmes

Les femmes sont particulièrement actives dans le développement des marchés de produits forestiers non ligneux, des plantations et dans la transmission des connaissances aux jeunes générations. Une meilleure reconnaissance et un soutien aux femmes actives dans les zones rurales contribueraient à dynamiser l'économie locale.

1. Introduction

Dans le cadre d'une étude sur les liens entre les programmes forestiers nationaux et la réduction de la pauvreté menée dans plusieurs pays d'Afrique, le Département des Forêts de la FAO s'est intéressé au cas du Niger, pays en pleine phase de rédaction de son plan forestier national. Le Niger est déjà doté de solides documents dont la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et la Stratégie de Développement Rural, prenant en compte les aspects ruraux et forestiers du pays. Ces stratégies ont défini les conditions climatiques extrêmes, l'augmentation rapide de la population et la surexploitation des ressources comme facteurs d'appauvrissement des ressources, et ont par conséquent établi des plans d'actions pertinents pour répondre à la situation d'urgence du pays.

Dans ce contexte, l'objectif général de cette étude est de renforcer la contribution de la gestion durable des forêts au développement socio-économique national, d'encourager une meilleure collaboration entre les différents secteurs (comme l'agriculture, la santé, le tourisme ou l'énergie) contribuant à la réduction de la pauvreté et enfin d'assister les gestionnaires forestiers à intégrer ces aspects au plan forestier national du Niger, en cours de finalisation.

Le présent document, à partir du constat effectué sur le terrain, propose des recommandations pour une meilleure mise en œuvre des stratégies de réduction de pauvreté et de développement durable en vue de renforcer l'appui financier, institutionnel et politique aux activités du secteur forestier de lutte contre la pauvreté.

En réduisant la pauvreté, le secteur forestier contribue ainsi à une meilleure sécurité alimentaire s'inscrivant dans un cadre de gestion durable des ressources.

2. Contexte

2.1 Secteur forestier

2.1.1 Situation des forêts

Les ressources forestières du pays sont peu connues, faute d'un inventaire forestier national. Selon certaines estimations qui datent des années 80 (utilisées dans le Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification et la gestion des ressources naturelles, 2002), les forêts naturelles couvrent une superficie de 16.000.000 ha, soit environ 2 pour cent du territoire national, comprenant 600.000 ha de forêts classées, 4.400.000 ha de formations forestières dites aménageables et 11.000.000 ha de terres forestières dites marginales au couvert forestier inférieur à 5 pour cent. L'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO (FRA) en 2005 a estimé l'étendue des forêts¹ à 1 266 000 ha et des autres terres boisées² à 3 740 000 ha, en considérant un taux annuel de déforestation pour les autres terres boisées de 60 000 ha.

¹ Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectare avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert arboré de plus de 10 pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. La définition exclut les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante. Définition FRA 2005.

² Terres qui ne sont pas classées comme « forêt », couvrant une superficie de plus de 0,5 hectare, avec soit des arbres d'une hauteur de plus de 5 mètres et un couvert forestier de 5-10 pour cent, soit des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ, soit un couvert mélangé d'arbustes, d'arbrisseaux et d'arbres supérieurs à 10 pour cent. Sont exclues les terres où prédominent les usages agricoles ou urbains des terres. Définition FRA 2005.

Dans son ensemble, ce potentiel forestier est composé de plusieurs types de formations forestières qui se distinguent par leur structure, leur composition floristique et leur fonctionnement. On trouve au Niger :

- Les formations forestières des plateaux composées des brousses tigrées (caractérisées par leur structure horizontale contractée et par l'alternance de bandes nues et de bandes boisées) et autres formations sans structures (formations forestières diffuses). Ces formations contractées des plateaux représentent le type de végétation forestière dominant au Niger et assurent un rôle essentiel en matière de fourniture de bois énergie.
- Les formations forestières des plaines sableuses, constituées de savanes sèches sahélo-soudaniennes très clairsemées dominées par les combrétacées.
- Les forêts de bas-fonds inondables, localisées dans les dépressions à sols à texture marquée par une forte proportion d'argile relativement imperméable.

Le potentiel forestier du Niger est enrichi par des parcs agro forestiers qui se situent essentiellement dans la bande sud du pays, zone des activités agricoles. Leur importance dans le maintien de la fertilité des sols, entre autres, est capitale. En effet, le maintien de certaines espèces forestières fertilisantes contribue à sécuriser les productions, particulièrement dans les zones à saturation agricole.

Selon une étude menée par le CNEDD (2004) entre 1984 et 2002, environ 91 132 ha de plantations en blocs ont été réalisés dans le pays. À partir de 2000, suite à l'impulsion donnée par les autorités au secteur de l'environnement et de lutte contre la désertification, 15 000 ha de plantations en blocs en moyenne seraient réalisés chaque année. Des plantations linéaires sous forme de haies vives, de brise vent et d'embellissement sont également effectuées.

2.1.2 Menaces

Compte tenu du faible niveau de revenus des populations qui dépendent des ressources naturelles pour leur survie, les ressources végétales du Niger subissent, en plus des effets néfastes d'un climat aride, de fortes pressions humaines.

Les menaces naturelles qui pèsent sur les forêts sont essentiellement liées aux sécheresses récurrentes qui se succèdent dans le pays. Les diverses activités humaines, mal conduites, constituent les principaux facteurs de dégradation du potentiel forestier. Les défrichements agricoles, l'exploitation incontrôlée de bois feu et de service, les pratiques inappropriées de prélèvement des PFNL constituent de sérieuses perturbations imposées aux ressources forestières.

2.1.3 Ressources humaines du secteur forestier

Les ressources humaines du secteur forestier n'atteignant guère un millier d'agents (toutes catégories confondues) sont insuffisantes par rapport à l'immensité du territoire et aux besoins d'encadrement des acteurs ruraux. Cette situation est due notamment aux facteurs suivants :

- Blocage des recrutements à la fonction publique du fait des engagements pris par l'Etat vis à vis de certains de ses partenaires comme la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international. Le dernier recrutement ordinaire de cadres pour le secteur forêt faune remonte à une dizaine d'années.
- Départ prématurité à la retraite de certains agents, toujours du fait des engagements précités.
- Départ de plusieurs cadres en détachement et en disponibilité.

Ce sous effectif se traduit par l'existence de plusieurs postes vacants ou insuffisamment poursuivis, ce qui affecte de facto la qualité de l'encadrement. Des efforts sont aussi nécessaires en terme de formation du personnel dont les possibilités de spécialisation et de perfectionnement sont très limitées. L'insuffisance des ressources humaines qualifiées dans certains domaines clés de la gestion des ressources forestières (inventaires forestiers, cartographie, comptabilité environnementale, etc.) constitue une entrave de taille à la gestion durable de celles-ci. Par ailleurs, les services de terrain sont insuffisamment équipés.

2.1.4 Contribution du secteur à l'économie nationale

Bien qu'elles soient limitées, les ressources forestières du Niger apportent une contribution importante, particulièrement aux populations rurales. Ces ressources contribuent à la satisfaction des besoins en énergie des ménages à plus de 90 pour cent. Le commerce urbain du bois génère un chiffre d'affaires estimé à plus de deux milliards de FCFA (environ 419 000 \$EU) par an. Créateur de nombreux emplois, il est une source de revenus indispensable pour de nombreux ruraux et citadins.

Les ressources forestières fournissent d'importants compléments alimentaires aux populations, à travers la consommation des feuilles, fruits et noix. Les fruits et feuilles rentrent pour 25 pour cent dans la ration alimentaire des ruminants au Niger. Cet apport est d'autant plus important qu'il intervient en période de saison sèche. Le recours au pâturage aérien pour l'alimentation du bétail n'est pas sans conséquence sur les formations forestières qui subissent de graves mutilations. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, depuis la dévaluation du FCFA, 80 pour cent de la population ont recours à la pharmacopée traditionnelle dans les soins. Plusieurs espèces forestières sont exploitées à cette fin.

La gestion participative des ressources forestières à travers les marchés ruraux de bois énergie offre de nombreux emplois ruraux, tout en contribuant à améliorer le bien être des populations. Avec un réseau d'environ deux cent marchés ruraux déjà mis en place, pour une moyenne minimale de dix bûcherons par marché rural, c'est ainsi 2000 emplois temporaires créés, sans compter les gestionnaires. La généralisation des travaux de récupération depuis 2005 dans le cadre du Programme Spécial du Président de la République a permis de créer également de milliers d'emplois ruraux temporaires au profit de la jeunesse rurale.

Enfin, les communautés rurales récoltent de nombreux autres produits forestiers ligneux et non ligneux aussi bien pour les besoins des ménages que pour la commercialisation. Dans le domaine de l'artisanat, les populations fabriquent et vendent des meubles en rachis de rônier, des paniers, des cordes et des nattes en feuilles de palmiers doum, et tirent de l'huile de cuisine, des aliments, des fruits, des noix et des produits de tannage. Le secteur gommier offre aussi de réelles perspectives de développement.

2.2 Pauvreté et secteur rural

La population du Niger est de 12 500 000 habitants en 2005, selon les estimations faites sur la base des données du recensement général de 2001. Le taux d'accroissement moyen annuel est de 3,3 pour cent et la densité moyenne 8,7 habitants/km². Cette population est jeune à 50 pour cent et rurale à 85 pour cent. La structure par groupes d'âges fait ressortir l'extrême jeunesse de la population, avec 48,4 pour cent de moins de 15 ans. La répartition spatiale est inégale, car 85 pour cent se trouvent dans la bande sud du pays, favorable aux activités agricoles d'hivernage.

Cette concentration sur environ le quart du territoire national pose un véritable défi en matière de gestion des ressources naturelles, particulièrement celles forestières, généralement partagées et plus facile d'accès.

Le profil national de pauvreté établit que deux nigériens sur trois sont pauvres et un sur trois extrêmement pauvre. En effet, 86 pour cent des pauvres habitent en milieu rural (SRP, 2002). L'économie du Niger, principalement rurale, repose sur l'exploitation des ressources naturelles qui s'amenuisent sous les effets conjugués de sécheresses récurrentes et d'une démographie croissante. Les productions issues de l'agriculture, de l'élevage, de l'exploitation des forêts, de la faune et de la pêche représentent 41 pour cent du PIB et fournissent 44 pour cent des recettes d'exportation du pays, dans un contexte de chute des prix de l'uranium, principale ressource minière.

L'agriculture reste peu performante, avec des rendements en régression, du fait de la baisse progressive de la fertilité des sols, de la faible utilisation d'engrais, de la mise en culture des terres marginales et des irrégularités fréquentes des précipitations. L'élevage, deuxième activité économique, reste de type extensif. Selon le Ministère des Ressources Animales (2001) l'élevage a contribué pour plus de 10 pour cent en moyenne au PIB et représente environ 35 pour cent du PIB agricole pour la période 1992-98. En zone pastorale ou agricole, les éleveurs s'attaquent aux arbres fourragers qui sont sévèrement émondés en pleine saison chaude pour nourrir le bétail. Souvent c'est l'arbre entier qui est mutilé et laissé à la merci des animaux.

La contribution du secteur forêt-faune au PIB agricole serait de 4 pour cent – ce chiffre ne variant guère depuis plus de 20 ans. Au regard de l'utilisation de plus en plus importante des ressources forestières par les populations, particulièrement en année de déficit alimentaire, cette contribution est vraisemblablement sous estimée.

2.3 Stratégies et documents de référence

2.3.1 Cadre juridique du secteur forestier

Le cadre juridique de gestion des ressources forestières est constitué de plusieurs textes de lois, décrets et arrêtés notamment :

- L'ordonnance N°93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code Rural qui organise la mise en valeur des ressources naturelles ;
- La loi n° 98-56 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- La loi n° 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger ;
- L'Ordonnance 92-037 du 21 août 1992 (reversée dans la loi 2004), portant organisation de la commercialisation et du transport de bois dans les grandes agglomérations, et la fiscalité qui lui est applicable et ses différents d'application.

Les deux premiers textes de loi sont d'ordre transversal alors que la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 et l'ordonnance 92-037 du 21 août 1992 règlementent de manière spécifique la gestion des ressources forestières.

La Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger a institué le domaine forestier de l'Etat, le domaine forestier des collectivités ainsi que les forêts des privés (article 15).

L'autre avancée significative permise par cette Loi est la possibilité offerte aux communautés locales de s'organiser pour accéder, par voie de concession rurale, à la gestion des forêts de l'Etat ou des collectivités. Ainsi, en encourageant la propriété privée et la participation des populations locales et des collectivités territoriales décentralisées dans la gestion des ressources forestières, cette Loi crée le cadre de participation des ressources forestières à la réduction de la pauvreté.

L'Ordonnance 92-037 du 21 août 1992, portant organisation de la commercialisation et du transport de bois dans les grandes agglomérations, et la fiscalité qui lui est applicable a institué la gestion communautaire des forêts au moyen des marchés ruraux des bois énergie. Cette ordonnance a par ailleurs permis la réforme de la fiscalité forestière en instituant des taxes sur le transport du bois en direction des centres urbains, taxes perçues par les structures locales de gestion des marchés ruraux. Une clé de répartition de cette taxe, suivant le type d'exploitation, et en prenant en compte l'état, les collectivités et les populations est définie. Cette répartition permet de créer des conditions de transfert des ressources financières vers les zones rurales d'exploitation.

Tableau 1 : Répartition des taxes sur le transport du bois

ORIGINE	Exploitation incontrôlée (sans marché rural)	Exploitation dans le cadre d'un marché rural de type orienté	Exploitation dans le cadre d'un marché rural de type contrôlé
Structure locale de gestion des marchés ruraux	0 %	30 %	50 %
Budget des collectivités de ressort de la zone d'exploitation	10 %	20 %	40 %
Trésor public (Etat)	90 %	50 %	10 %

Cette même ordonnance organise l'utilisation des recettes perçues par les structures locales de gestion au titre de taxe sur le transport de bois comme suit :

Tableau 2 : Répartition de la part des taxes revenant aux structures locales de gestion des marchés ruraux

ORIGINE	Exploitation orientée	Exploitation contrôlée
Fonds d'aménagement forestier	60 %	40 %
Fonds de développement villageois	40 %	60 %

Ces répartitions des taxes représentent de véritables opportunités de développement local à partir de l'exploitation d'une forêt dans le cadre d'un aménagement (cf. encadré ci-dessous). L'option consiste en fait à mieux organiser la gestion de la forêt pour sa sauvegarde, tout en offrant des possibilités de création de richesse à partir de l'exploitation de celle-ci.

Marchés ruraux et réduction de la pauvreté : Exemple de la zone de Torodi.

Dans la zone de Torodi (département de Say), l'exploitation du bois par les populations organisées en marchés ruraux génère chaque année des revenus substantiels dans les 77 villages riverains des massifs forestiers exploités. Le chiffre d'affaire réalisé de janvier 2001 en avril 2002 s'élève à 233 276 350 FCFA (468 547 \$EU) et fut partagé comme suit : environ 89,5 pour cent pour les bûcherons, 4,5 pour cent pour la caisse (Fonds villageois de développement) et 6 pour cent pour les gestionnaires. Quant aux taxes perçues, elles s'élèvent à 39 327 240 FCFA (78 999 \$EU) dont 35 pour cent pour la SLG, 25 pour cent pour la collectivité et 40 pour cent pour l'État (Sanogo, 2003).

Le nombre de bûcherons est estimé à 1 188 dont chacun se retrouve avec en moyenne 175 635 FCFA. Avec l'argent ainsi gagné, ils arrivent à satisfaire les besoins de leurs familles notamment l'habillement, le complément de nourriture, la scolarisation des enfants, l'embouche, les baptêmes, les mariages, les intrants agricoles et les charrettes.

Pour les communautés villageoises, une partie des fonds leur revenant permettent la réalisation d'infrastructures scolaires, sanitaires ou hydrauliques, la constitution de banques céréalères et l'achat d'intrants agricoles et zootecniques qui contribueront au rehaussement du taux de scolarisation des enfants, à l'amélioration de l'état de santé, à la satisfaction des besoins en eau potable des populations et contribuer à l'autosuffisance alimentaire ; l'autre partie est réinvestie par ces communautés pour les travaux de restauration de la forêt avec l'appui conseil des services forestiers.

2.3.2 Stratégie de Réduction de la Pauvreté et place du secteur forestier

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) fut adopté en janvier 2002 en tant que unique cadre de référence en matière de développement du pays. Elle a pour objectif l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres afin de réduire leur nombre à au moins 50 pour cent d'ici 2015. Quatre axes stratégiques majeurs ont été définis tels que: (i) la promotion d'une croissance économique durable et soutenue ; (ii) le développement des secteurs productifs et sécurité alimentaire ; (iii) le développement des services de santé, d'éducation et d'eau potable et (iv) le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

- Acteurs de la mise en oeuvre

En tant que cadre fédérateur et de référence, la mise en oeuvre de la SRP mobilise autour de la quasi totalité des départements ministériels et leurs démembrements respectifs sur le terrain une diversité d'acteurs, tels que les populations locales, la société civile, le secteur privé (en développement) et les partenaires techniques et financiers.

Dans un contexte de redéfinition du rôle de l'Etat (et aussi de son désengagement de certains secteurs) ces différents acteurs favorisent la création d'emplois, et réalisent des opérations de sensibilisation, de formation et d'encadrement des populations.

Enfin, les partenaires au développement, en acceptant de faire coïncider leur soutien aux objectifs et préoccupations de la SRP, sont aussi des acteurs majeurs dans la mise en oeuvre de la stratégie. Désormais, toutes les stratégies sectorielles doivent nécessairement s'inscrire dans la SRP.

Afin d'assurer la coordination de la mise en oeuvre de la SRP, un Secrétariat Permanent a été mis en place. Son rattachement au cabinet du Premier Ministre lui assure le poids politique nécessaire pour l'accomplissement de sa mission. De même, un comité de pilotage National de la SRP, présidé par le Premier Ministre a été mis en place pour assurer de manière harmonieuse les orientations stratégiques nécessaires. En outre, un Comité de Concertation et de Dialogue sous l'égide du Ministre de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire a été créé. Enfin, le Comité Etat-Donnateur présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances, a pour but d'assurer la concertation régulière entre ces deux acteurs. Un cadre national de Suivi-Evaluation a été également conçu.

Le cadre politique pour garantir la synergie entre les acteurs existe. Néanmoins, dans la pratique, des difficultés ont été à plusieurs reprises signalées, notamment en ce qui concerne les projets en régime de gestion directe. Par exemple, les Directions Régionales de

Développement Communautaire et Aménagement du Territoire, chargées de coordonner les actions de développement, éprouvent des difficultés énormes dans cette œuvre. Des cadres régionaux de concertation entre les acteurs existent, mais sont peu fonctionnels.

- Place du secteur rural

En ce qui concerne spécifiquement le développement du secteur rural (qui intègre le sous secteur forêt), les actions s'articulent autour de la sécurité alimentaire par le développement intégré des ressources naturelles, la lutte contre la désertification et la préservation de l'environnement. Les efforts devront porter sur les productions agro sylvo pastorales et la promotion des filières porteuses en vue d'accroître les revenus.

Tableau 3 : Relevé plan d'action de la stratégie de réduction de la pauvreté pour le secteur rural pour la période 2002-2005

Programmes	Programmation financière en million de FCFA				Total 2002-2005 en millions de FCFA
	2002	2003	2004	2005	
Sécurité alimentaire	14 197	13 937	15 452	15 657	59 243
Lutte contre la désertification et gestion des ressources naturelles	1 907	3 272	4 752	4 662	14 553
Développement des activités génératrices de revenus	2 6478	32 028	32 687	34 288	125 481
Total Développement rural (million FCFA)	42 582	49 237	52 891	54 567	199 277
Total Développement rural (million \$EU)	85,5	98,9	106,2	109,6	400,2

Source : DSRP

Les ressources prévues pour la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles, intégrant le sous-secteur forêt, sont faibles, en effet, à peine 7 pour cent des ressources sont prévues pour le secteur rural.

De 1986 à 2002, le secteur forêt-faune a bénéficié à peine de 4,5 pour cent des investissements de l'Etat, contrairement aux secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui ont bénéficié d'un meilleur traitement, avec respectivement 15 pour cent à 30 pour cent et 13 pour cent à 30 pour cent des investissements de l'Etat.

Des actions prioritaires pour la période 2002-2004 portent sur la création d'aires protégées, la réhabilitation des terres dégradées, les aménagements participatifs, la mise en place de systèmes d'information, les reboisements à buts multiples et l'agroforesterie. L'importance accordée à la lutte contre la désertification est confirmée par la prise en compte de la restauration de l'environnement dans le Programme Spécial du Président de la République avec la généralisation depuis 2005 des travaux de récupération des terres. Cependant, la prise en compte du sous-secteur forêt en tant que source de croissance et de revenus paraît moins évidente (seule les potentialités de la filière gomme arabique sont évoquées). A titre illustratif, le rapport de la mise en œuvre de la SRP de 2003 ne cite pas les ressources du secteur forestier parmi les potentialités du secteur rural, et ce malgré les revenus indispensables que l'économie forestière offre aux populations rurales.

2.3.3 Stratégie de Développement Rural

- Objectifs et axes principaux

La SRP, adoptée en janvier 2002, a assigné au secteur rural un rôle moteur en raison de l'importance des productions rurales dans l'économie nationale. L'objectif de la SDR est de réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66 pour cent à 52 pour cent à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles.

La SDR, volet important de la SRP, constitue l'unique cadre de référence en matière de politique économique et social du secteur rural. Elle s'articule autour des trois axes stratégiques suivants :

- Favoriser l'accès des producteurs ruraux aux opportunités économiques ;
- Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles ;
- Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales.

- Programmes

Les 14 programmes, dont 10 structurants et quatre sectoriels, s'intègrent dans les priorités définies par la SRP. Ils ont pour objectifs de cristalliser les efforts autour de la sécurité alimentaire, la restauration et la protection des bases productives, le développement intégré des ressources naturelles, l'amélioration de la gouvernance de celles-ci, le développement des filières porteuses et la lutte contre la désertification. Ainsi, en réponse à la préoccupation de réduire les fluctuations et d'accroître les revenus des populations, la SDR se propose de créer des conditions d'une véritable croissance des productions agro sylvo pastorales.

- Cadre institutionnel de la mise en œuvre

Le dispositif institutionnel mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR se présente comme suit :

1. Le Comité Inter-Ministériel de Pilotage chargé de la coordination inter-ministérielle et de la concertation avec les partenaires au développement, il est composé des Ministres : (i) du Développement Agricole ; (ii) des Ressources Animales ; (iii) de l'Aménagement du Territoire et du Développement Agricole ; (iv) de l'Hydraulique de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (qui en assure actuellement la présidence) ; (v) de l'Economie et des Finances ; (vi) du Ministre du Commerce et Industries ; (vii) du Haut Commissaire à l'Aménagement de la Vallée du Niger.
2. Le Comité Technique Développement Rural dont la mise en place n'est pas encore effective.
3. Le Secrétariat Exécutif qui regroupe des cadres désignés par les quatre principaux ministères concernés, à savoir le Ministère du Développement Agricole, le Ministère des ressources Animales, le Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification et le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire. Cheville ouvrière de la SDR, le Secrétariat Exécutif est chargé de coordonner et d'animer les actions de mise en œuvre de la stratégie.

- Modalités de mise en œuvre

Conformément aux orientations contenues dans le document de la SRP, l'approche programme a été retenue pour assurer la cohérence requise. En vue de rendre plus opérationnels les programmes, un plan d'actions est élaboré pour chacun de ceux-ci et constitue le cadre de planification de la SDR. Un cadre de dépenses à Moyen Terme est élaboré pour la période 2007-2009.

2.3.4 Plan d'Action à moyen Terme en matière d'Environnement et de Lutte Contre la Désertification

En novembre 2005, suite à une Consultation Sectorielle sur l'Environnement et la Lutte Contre la Désertification, le Gouvernement adopta un Plan d'Action à Moyen terme 2006-2011 en matière d'Environnement et de Lutte contre la Désertification (PAMT).

Bâti autour des programmes de la SDR ayant un lien avec le secteur de l'Environnement, le PAMT se veut le volet « Environnement » de la SDR. L'objectif du PAMT est de traduire au plan opérationnel, pour la période 2006-2011, les orientations, axes et programmes de la SRP et de la SDR liés à ces enjeux. Il vise également à contribuer à la mobilisation des partenaires de coopération en vue de soutenir les acteurs publics et privés, la société civile, les collectivités territoriales et les communautés locales dans leurs efforts de gestion durable des ressources naturelles.

2.3.5 Stratégie National de Relance de la Production et de la Commercialisation de la gomme arabique

Un appui technique et financier de la FAO a permis au pays de se doter en 2002 d'une stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique. A travers cette stratégie, deux objectifs majeurs sont visés: (i) l'amélioration du niveau de vie des acteurs d'une part, et (ii) l'augmentation de la contribution de la filière gomme arabique à l'économie nationale d'autre part. Les objectifs spécifiques assignés à cette stratégie sont les suivants :

- la création d'emplois et l'augmentation des revenus ;
- la gestion durable des ressources gommifères du pays ;
- l'organisation et le renforcement des capacités des acteurs.

En vue de rendre opérationnelle la stratégie, un plan d'action relatif a été aussi adopté. Celui-ci s'articule autour des axes ci-après :

le renforcement et la professionnalisation de la filière en vue de rehausser la production annuelle à hauteur de 10 000 tonnes de gomme arabique et de doubler les revenus tirés des producteurs à l'horizon 2012 ;

le développement et la gestion durable des gomméraires par la plantation et l'aménagement de 400 000 ha ;

la mise en place d'un système opérationnel d'informations et de suivi des ressources ;

le renforcement des capacités des opérateurs concernés notamment à travers un soutien au développement du secteur privé et la promotion du partenariat entre les acteurs.

3. Constats

3.1 Intégration de la forêt à la réduction de la pauvreté

La volonté politique au Niger de lutter contre la pauvreté à travers la défense de l'environnement et la protection et la valorisation des ressources forestières est évidente. Le Programme Spécial du Président de la République du Niger dans son volet récupération des terres en témoigne. La formation des acteurs locaux et des solutions de terrains pour favoriser une bonne gestion des ressources forestières est une urgence du gouvernement et des élus. Ce soutien politique se traduit d'ailleurs par des documents de référence au Niger tels que la SRP, la SDR, solides et réfléchis qui intègrent les aspects agro-sylvopastoraux et le secteur forestier à la lutte contre la pauvreté. Le véritable défi pour le pays reste la mobilisation des ressources nécessaire à la mise en œuvre des stratégies élaborées.

3.2 Organisation des populations rurales

Ainsi depuis plus d'une dizaine d'années, les orientations lancées par ces documents de référence ont engendré une meilleure organisation des populations rurales dans le secteur environnemental et donc d'une certaine façon une réduction de la pauvreté de certains villageois.

- Les marchés ruraux de bois, très répandus, en sont de bons exemples. Les revenus de la caisse villageoise sont issus des taxes perçues (à hauteur de 40 pour cent des 30 pour cent de la taxe versée pour les marchés orientés et à hauteur de 60 pour cent des 50 pour cent de la taxe pour les marchés contrôlés). En outre, de leur propre initiative, dans certains marchés, les populations ont décidé de prélever 50 à 250 FCFA en moyenne sur la vente d'un stère de bois pour renforcer la caisse villageoise. Les recettes de cette caisse permettent aux villages de contribuer à la construction ou à l'entretien d'infrastructures socio-économiques (cases de santé, écoles, puits, forages, banques céréalières), à l'achat de médicaments, de matériel d'école, ou encore de fournir un appui aux radios communautaires par exemple. En outre, les collectivités bénéficient de 40 pour cent de la taxe dans le cas des marchés contrôlés. Par ailleurs, le regroupement des marchés ruraux en fédération leur confère un pouvoir de négociation face aux autres acteurs concernés, tels que les commerçants transporteurs.
- Les fédérations des marchés ruraux de bois jouent également un rôle essentiel dans la mise en œuvre du plan d'aménagement du massif (coordination des interventions des marchés ruraux, facilitation de l'écoulement de bois, concertation avec les services d'encadrement) et contribuent ainsi à une meilleure gestion durable et participative des ressources forestières et donc à une réduction à long terme de la pauvreté.
- Sur la base des expériences des marchés ruraux de bois, des comptoirs des feuilles de doum et de gomme arabique ont été mis en place dans le cadre de la valorisation des produits forestiers non ligneux.
Ainsi, à Mayahi, le Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles a appuyé la mise en place de 7 comptoirs de feuilles dont 6 sont fonctionnels. Des arrêtés sont pris par les différents maires concernés par la gestion de la doumeraie pour instituer des taxes d'exploitation et des taxes de transport des feuilles de doum. Ces taxes sont réparties comme suit : (i) Fonds d'aménagement 40 pour cent ; (ii) Fonds d'investissement villageois 20 pour cent ; (iii) Communes 15 pour cent ; (iv) Fonds d'appui au fonctionnement du comptoir des feuilles 15 pour cent ; (v) Fonds d'appui au comité villageois de surveillance 10 pour cent ; (vi) Trésor public 10 pour cent
- Par ailleurs les femmes se sont organisées grâce au soutien de plusieurs ONG agissant pour la femme et l'enfant au Niger afin de valoriser l'exploitation de produits forestiers non ligneux tels que le beurre de Karité par exemple. Des actions de lutte contre la désertification comme la plantation d'arbres sur berges de marres envahies par le sable ont été développées avec les jeunes adultes. Toutefois trop souvent l'exploitation des produits forestiers non ligneux est individuelle et l'utilité de regroupements féminins sous forme de coopérative n'est pas toujours reconnue.
- L'association des guides de préservation des girafes ou encore les guides du Parc du W représentent d'autres exemples d'organisation des populations rurales au service de la protection des ressources et de l'écotourisme (faune et flore) qui profitent aux villages environnants. Les recettes des visites du site de Kouré de girafes se partagent en 40 pour cent attribués aux populations, 10 pour cent pour les travaux

d'aménagement et 50 pour cent aux guides. Les recettes de la caisse villageoise ont permis d'entretenir les routes en saison des pluies, acheter des vélos et améliorer d'une façon générale les conditions de vie des villageois. De même les recettes du Parc du W reviennent à 40 pour cent aux communes (création de bureau, de puits, ...), 40 pour cent au Parc et 20 pour cent à l'Etat.

3.3 Rassemblement des données du secteur forestier

Il apparaît au niveau national une certaine difficulté à suivre les actions déployées sur le terrain. Du fait des insuffisances des services en matière de collecte, de rassemblement et de traitement des données, et de l'insuffisance d'informations sur l'existence des données, la contribution des ressources forestières à la réduction de la pauvreté et au PIB national, bien que réelle au niveau du terrain, est malheureusement peu reconnue au niveau national. L'Institut National de la Statistique, partenaire essentiel dans la collecte des données confirme cette situation. Cependant l'Institut fait face à des difficultés d'ordre financier pour mener à bien ces tâches de collecte, compilation et analyse des données.

Par ailleurs, la liste des produits forestiers considérés par les comptes nationaux (bois de chauffe, bois de construction, Doum, gomme arabique, Tamarin, seccos et miel) reste incomplète. Un processus visant l'amélioration des statistiques est en cours à travers l'élaboration de la stratégie nationale de développement de la statistique.

Début 2007 un atelier est prévu pour développer des indicateurs de suivi de la SRP.

4. Propositions d'actions

4.1 Renforcement des marchés ruraux de bois

Les marchés contrôlés offrent une bonne maîtrise des ressources prélevées de par l'obligation d'un plan d'aménagement et ils assurent une meilleure répartition du revenu issu de la taxe au bénéfice des villages. Il conviendrait de renforcer les aménagements forestiers participatifs, porteurs d'opportunités en matière de contribution au financement du développement local. Afin d'atteindre les objectifs de gestion définis par les stratégies et de mieux contrôler la ressource existante, et conformément à la nouvelle loi, il semble opportun de transformer les marchés de forme orientée en contrôlée. Des formations visant à renforcer l'encadrement technique et un soutien de ces structures de marchés pourraient être développées, comme cela a déjà été le cas dans la région de Maradi.

4.2 Structuration des marchés de produits forestiers non ligneux

La commercialisation des produits forestiers non ligneux, se faisant souvent de façon incontrôlée et individuelle, pourrait être mieux valorisée si elle était plus organisée. L'établissement de comptoirs de PFNL à l'image des comptoirs de feuilles de doum et de gomme arabique pourrait accroître le revenu des populations. Cela permettrait aux exploitants (généralement des femmes) d'être plus reconnus, de se soutenir en constituant un réel marché compétitif dont la contribution à l'économie nationale serait ainsi mieux définie.

L'exploitation de ces produits reste anarchique alors que la diversification des filières est essentielle pour accroître la contribution du secteur à la lutte contre la pauvreté. La prise en compte de PFNL diversifiés dans les aménagements forestiers notamment le plan forestier national donc est vivement recommandée. Par ailleurs, conformément à la nouvelle loi forestière, il conviendrait d'instituer une taxe sur les produits forestiers non ligneux qui

profiterait aux populations des villages. Un soutien à la valorisation et à la transformation semi-industrielle et industrielle des PFNL augmenterait le revenu tiré de ces produits.

Les produits forestiers non ligneux tels que la gomme arabique et les feuilles de Doum contribuent en grande partie à la réduction de la pauvreté dans les zones rurales. Cependant le manque de structuration et de diversification de ces marchés réduit ses capacités de croissance. La prise en compte de ces aspects dans les plans d'aménagement ainsi qu'un soutien à la valorisation et à la transformation semi-industrielle et industrielle des PFNL augmenterait le revenu tiré de ces produits.

4.3 Développement d'une plate forme d'échange de l'information

Le Niger possède de nombreuses ONG actives dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et regroupe des programmes et projets variés dans le cadre de coopération ou au sein de la DE sur l'environnement et le secteur rural. La multitude de ces activités mérite d'être répertoriée sur une base commune afin d'éviter d'éventuelles duplications d'activité et de permettre un meilleur échange sur les leçons tirées des activités menées.

- Plus particulièrement la DE pourrait multiplier les échanges sur une base régulière avec les bailleurs de fonds afin que le secteur forestier soit mieux valorisé.
- Le développement d'une plate forme d'échange tel qu'un Forum, d'un cadre commun de discussion propre au secteur forestier pourrait également favoriser une meilleure fluidité de l'information entre la DE, les bailleurs de fonds, la société civile et les élus.
- Des actions de sensibilisation sur les produits forestiers et les diverses fonctions de la forêt, à travers les médias ou des journées d'information devraient être organisées afin de valoriser le secteur forestier aussi bien auprès des populations que des acteurs forestiers et les élus.

Cette volonté commune a été exprimée par tous les acteurs désireux de collaborer pour une meilleure reconnaissance du secteur au niveau national. Le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux pourrait offrir la possibilité de soutenir le développement d'une telle activité.

4.4 Contribution du secteur forestier à l'économie nationale

- Collecte des données

Pour compléter l'analyse déjà en cours au Niger du secteur forestier, il apparaît nécessaire à tous les acteurs de collecter et compiler des données fiables sur l'état de la ressource, les revenus de l'exploitation du bois et des produits non ligneux. Un soutien de la coopération serait indispensable pour permettre à la DE de mettre en place un dispositif de collecte de données.

De nombreuses données éparpillées entre les différents acteurs et programmes en cours ou passés sont déjà disponibles mais ne disposent pas d'un cadre commun ni de collecte ni de synthèse. Un recensement agricole du cheptel (soutenu par la FAO et l'Union Européenne) a été mené récemment sur le pays. La DE pourrait effectuer un effort semblable pour le secteur forestier si elle avait l'appui de la FAO et d'autres partenaires de coopération. Le Système d'Information Environnement National a développé en 2005 un système d'information (grâce au soutien du Ministère des Affaires Étrangères Italien et le Ministère de L'Hydraulique de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification du Niger) sur les forêts classées.

- Données sur les PFNL

D'autres chiffres sur les productions des produits forestiers non ligneux sont relevés régulièrement à travers les activités des ONG et des bailleurs de fonds soutenant les populations rurales. Cependant la liste des produits non ligneux autoconsommés, prise en compte pour le calcul du PIB reste très incomplète. Il convient à la DE de réviser et compléter cette liste en collaboration avec l'Institut National de la Statistique.

- Fonctions de la forêt

La forêt doit être prise en compte dans toutes les fonctions qu'elle offre aux populations et à l'environnement (protection des sols, de la faune,...), y compris les services non directement marchands dans la contribution du secteur forestier au PIB et à la réduction de la pauvreté. En outre, des études filières sur les principaux produits forestiers identifiés pourraient être réalisées par la DE ou les ONG locales, en vue de générer des informations fiables tendant à faire ressortir la contribution de la forêt à la réduction de la pauvreté. Des études similaires ont déjà été réalisées dans d'autres pays voisins d'Afrique qui peuvent servir d'exemple ou partager leur expérience.

- Indicateurs forestiers

Seuls des indicateurs développés en concertation entre les acteurs du secteur forestier et agro-sylvo pastoral et l'INS permettraient de relever des chiffres harmonisés au niveau national sur la contribution du secteur forestier à la lutte contre la pauvreté et au PIB, aujourd'hui largement sous estimée. Dans ce but la DE et l'Institut National de la Statistique auront à collaborer pour définir et développer un programme de collecte et analyse des données sur les produits et services offerts par la forêt. Ces indicateurs devraient également être proposés au secrétariat permanent de la SRP.

La mise en place d'un comité chargé de redéfinir des indicateurs relatifs au secteur de l'environnement pourrait être reconsidérée. Cette démarche engendrerait une valorisation du secteur susceptible de bénéficier ainsi de budgets plus conséquents pour le secteur forestier.

4.5 Collaboration inter-sectorielle

4.5.1 Sylvopastoralisme

Les forêts du Niger constituant des zones de pâturage, il est important d'envisager une gestion commune des arbres sur le choix des espèces à planter de la part du forestier et du pastoraliste. Des espèces forestières alimentaires pourraient être identifiées en vue de promouvoir leur développement en appuyant les producteurs ruraux dans le reboisement à base de ces espèces.

4.5.2 Ecotourisme

Au regard de ses conditions climatiques marquées, la richesse de sa faune et la variété de ses paysages, le Niger possède un potentiel écotouristique peu exploité. Différents ministères oeuvrent dans ce secteur dans un cadre juridique déjà défini mais peu connu et maîtrisé au niveau du terrain. Une collaboration plus étroite entre eux favoriserait des actions de terrain harmonisées renforçant la lutte commune contre la pauvreté.

Conclusion

La mission a constaté une volonté commune politique et de tous les acteurs de lutter contre la pauvreté. Au Niger les liens entre le secteur forestier et cette lutte sont bien établis aussi bien au niveau institutionnel que sur le terrain, ce qui n'évite pas toutefois certains conflits au niveau de la gestion des ressources exploitées.

Cependant de par l'insuffisance des ressources financières et humaines attribuées au secteur forestier, les efforts sont malheureusement limités. Cette étude souhaite souligner que le Niger a besoin d'un appui urgent à la gestion de ses ressources naturelles, en particulier la forêt.

Par ailleurs, il apparaît que la contribution sociale, culturelle, environnementale et économique de la forêt à la réduction de la pauvreté n'est pas quantifiée par insuffisance de données fiables. Or des chiffres prouvant cette contribution permettraient de rehausser la reconnaissance du secteur forestier au niveau national et donc de lui attribuer des appuis, notamment financiers et techniques plus importants.

La SRP, aujourd'hui en phase de développement d'un système de suivi et d'évaluation, il serait opportun pour la DE de proposer très prochainement des indicateurs forestiers.

Enfin les propositions d'actions développées dans ce rapport devraient être intégrées au plan forestier national en cours de finalisation, et renforcer ainsi les efforts des acteurs forestiers et attirer l'attention des bailleurs de fonds sur la nécessité de soutenir le Niger sur de telles actions.

Références

Cabinet du Premier Ministre. 2002. Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Niamey.

Cabinet du Premier Ministre. 2003. Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Rapport de mise en œuvre 2003. Niamey.

Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable. 2000. Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des ressources Naturelles (PAN/LCD/GRN). Niger.

Direction de l'Environnement, Projet D'Aménagement des Forêts Naturelles. 2003. Plan d'Aménagement Actualisé de la Forêt de Baban Rafi Sud. Niger.

Direction de l'Environnement, Projet D'Aménagement des Forêts Naturelles. 2003. Plan d'Aménagement du Complexe forestier de Marigouna Bela. Niger.

Direction de l'Environnement, Projet D'Aménagement des Forêts Naturelles. 2003. Plan d'Aménagement de la Doumeraie du Goulbi N'Kaba, Mayahi. Niger.

Direction de l'Environnement, Processus du Programme Forestier National. 2005. Etude sur les Aspects Economiques et Financiers. Niger.

FAO. 2005. Évaluation des ressources forestières mondiales 2005, Niger. Rapport national 115. Rome.

Gouvernement du Niger. 2002. Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Niamey.

Gouvernement du Niger. 2004. Stratégie de Développement Rural. Niamey.

Ministère de L'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification. 1992. Ordonnance N°092-037 du 21 Août 1992 portant organisation de la commercialisation et du transport du bois dans les grandes agglomérations et la fiscalité qui lui est applicable et ses textes d'application. Niamey.

Ministère de L'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification. 2003. Stratégie Nationale de relance de la Production et de la Commercialisation de la Gomme Arabique au Niger. Niamey.

Ministère de L'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification. 2004. Loi N°2004-040 du 8 Juin 2004, portant régime forestier au Niger. Niamey.

Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification. 2005. Consultation sectorielles sur l'environnement et la lutte contre la désertification, Contexte général. Document 1. Niamey.

Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification. 2005. Consultation sectorielles sur l'environnement et la lutte contre la désertification, plan d'Action à Moyen Terme. Document 2. Niamey.

Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification. 2005. Consultation sectorielles sur l'environnement et la lutte contre la désertification, Synthèse. Document 3. Niamey.

République du Niger. 2004. Consultation Sectorielle sur l'Environnement et la Lutte Contre la Désertification. Rapport national. Niamey.

Sanda, B. 2002. La Stratégie de réduction de la pauvreté au Niger : mise en place d'un système de suivi. AfrEA Conference. Nairobi.

Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. 2006. Note de Situation 2005. Niamey.

Tarchiani, V. 2005. Système d'information sur les forêts classées du Niger. Proceedings of the AfricaGIS2005 Conference. Pretoria.

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées au Niger

Représentation de la FAO

- Maria Helena Nobre de Morais Querido Semedo : Représentant de la FAO au Niger
- Dr Amadou H. Saley : Assistant au Représentant, Chargé de Programmes
- Bassirou Ly : Administrateur

Cabinet du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (MHE/LCD)

- Ousseini Salifou : Secrétaire Général du MHE/LCD

Direction de l'Environnement

- Attaou Mahamane Laminou : Directeur de l'Environnement
- Mamadou Mamane : Coordonnateur du Processus d'Elaboration du Programme Forestier National
- Zabeirou Toudjani : Chef de la Division des Statistiques Forestières, Direction de l'Environnement
- Nourou El Hadj Hassan : en service à la Division des Statistiques Forestières, Direction de l'Environnement

Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP)

- Ali Doungou Boubacar : Point Focal du secteur rural au sein de la SRP

Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural (SDR)

- Dr Boukassoum Salifou : Secrétaire Exécutif par intérim de la SDR
- El Hadji Mahaman Saadou : Membre du Secrétariat exécutif SDR
- Dr Seriba Moussa Koulibali : Membre du Secrétariat exécutif SDR

Ministère du Tourisme et de l'Artisanat

- Ibrahim Boubacar : Secrétaire Général par intérim
- Karidio Zataou : Conseiller Technique du Ministre
- Labo Yacouba : Directeur des Études et de la Programmation

Direction de la faune Pêche et Pisciculture

- Ali Harouna : Directeur

Ministère des Ressources Animales

- Bagoudou Maidagi : Conseiller Technique du Ministre des Ressources Animales

Institut National de la Statistique

- Beidou Abdoullahi : Directeur Général
- Tassiou Almadjir : Chef de la Division des Comptes Nationaux
- Mahamadou Chekarao : Directeur des Statistiques et des Études Économiques

Service Départemental de l'Environnement de Madarounfa

- Amadou Oumarou : Chef de Service Départemental de l'Environnement ;
- Laouali Soumaila : Chef d'antenne du PAFN Madarounfa

CARE Maradi

- Zahairou Mamane Sani : Administrateur

Gouvernorat de Maradi

- Abou Mamane : Secrétaire Général du Gouvernorat de Maradi

Direction Régionale de l'Environnement de Maradi

- Adamou Abdou : Directeur régional de l'Environnement

Service Départemental de l'Environnement d'Aguié

- Ousseini Mato : Chef du Service Départemental de l'Environnement

Association Nationale des Exploitants du Bois (ANEB)

- El Hadi Maman Abdou, Président ANEB
- El Hadji Mahamadou Makiou : Trésorier Général ANEB
- Soumana Hassan : Vice Président Section ANEB de Niamey

Projet de Promotion des Initiatives Locales pour le Développement à Aguié

- Guéro Chaibou : Directeur de l'Unité de Gestion du Projet
- Madame Ekadé Roumanatou
- Hassan Issa

Comptoir des Feuilles de Doum de Mayahi

- Membres du Comité de Gestion

Conseil Municipal de Mayahi

- Mariama Patrick : Vice-Maire de Mayahi
- Ibrahim Oumarou : Secrétaire Général de la mairie de Mayahi

Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles, Antenne de Mayahi

- Boubacar Koussoukoye : Chef d'Antenne
- Sani Tari : en service à l'Antenne

OSE IL ED

- Elhadji Maman Saadou : Président de l'ONG OSE IL ED (Organisation de soutien à l'émergence des initiatives locales en matière d'environnement et de développement rural)

Coordination des ONG et Associations Féminines du Niger (CONGAFEN)

- Djafarou Mariama Larré : Présidente de la LUCOFVEM (ONG de lutte contre les violences faites aux femmes et enfants)
- Tinga Dizé : Membre du CA et secrétaire de l'information et de la communication de la CONGAFEN
- Ouali Boubaka : Chargé de programme à la CONGAFEN

Chambre de concertation des ONG (CCOAD)

- Traoré Salamatou : Présidente de la Chambre de concertation des ONG (CCOAD)
- Ibrahim Mohamed : Membre du CA de la Chambre et Chef du secteur Environnement du Réseau environnement, développement durable (REDD)
- Roua Oumarou : Chargé de l'information de la Chambre

- Fatima Guimba : Secrétaire Permanente de la Chambre
- Lokoko Abdou : Secrétaire Général de la Chambre

Sauvegarde des girafes, site de Kouré

- Guides de l'Association pour la Sauvegarde des Girafes du Niger (ASGN)
- Zoumari Salifou : Coordonnateur de la cellule girafes (DE)

Marchés Ruraux de bois de Mossipaga, de Kankani et de Niakatiré

- Président, gestionnaire et bûcherons des marchés de bois ruraux de Mossipaga, de Kankani et de Niakatiré
- Garba Hamissou : Coordonnateur de la cellule marchés ruraux (DE)
- Maire de Torodi
- Sani Kaka : Chef de poste forestier de Torodi

Fédération des Marchés Ruraux de bois énergie de Baban Raffi

- Saadou OUALA : Président de la fédération
- Idi ANGO : Secrétaire Général de la fédération
- Moussa MAI-ADA : Président du Marché Rural de bois de Gabi
- Garba HAROUNA : Président du Marché Rural de Dan-Taro, Conseiller Communal
- Idi LABO : Président du Marché Rural de Baban Raffi, Conseiller Communal
- Amadou MARI : Association des Chasseurs traditionnels de Madarounfa

Parc National du W

- Soumaila Sahilou : Conservateur du Parc

GTZ

- Ruediger Wehr : Conseiller technique, Programme Régional Tillabéri

PNUD

- Laoualy Ada : Assistant du Représentant résident, Directeur de Programme

Agence Française de Développement

- Ali Bety : Chargé de Mission Développement Rural

Bureau de Coopération Danoise

- Latifa Maï Moussa : Chef de Bureau de Coopération

Union Européenne

- Aymeric Roussel : Chargé de Programmes

Annexe 2 : Participants à l'atelier d'Experts sur le Programme Forestier National

Niamey, le 9 novembre 2006

N°	NOM & PRENOM	STRUCTURE
1	GARBA HAMISSOU	Chef de la Cellule d'Appui à la Mise en place et au Suivi des Marchés Ruraux de bois (CMR/DE)
2	BOUBACAR MOUSSA SOUMEY	Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impacts (BEEEI/MHE/LCD)
3	MARICHATOU AMADOU	Direction de l'Environnement (DE)
4	EL. MAMAN SAADOU	Membre Secrétariat Exécutif de la SDR
5	SALIFOU BOULKASSIM	Directeur de la Législation au Ministère des ressources Animales, membre secrétariat exécutif de la SDR
6	ZABEIROU TOUDJANI	Chef de la Division des Statistiques et de la Cartographie Forestière à la DE (DSCF/DE)
7	NOUROU ELHADJI HASSANE	Statisticien à la DSCF/DE
8	BOUBACAR WONKOYE	Société ASI-NIGER
9	T. PATRICK SO	Mécanisme PFN/FAO
10	ROSALIE MC CONNELL	FAO/Département des forêts
11	SANI MAHAZOU	Chef de la Division de Lutte Contre les Pollutions et Nuisance et d'Amélioration du Cadre de Vie à la DE
12	MAMAN IBRAHIM	Directeur Régional de l'Environnement de Niamey
13	MAISHAROU ABDOU	Projet Opération Acacia/DE
14	BATURGURI FALMATA	Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles
15	MAHAMANE MOUSTAPHA ADAMOU	Faculté d'Agronomie de l'Université de Niamey
16	LAWALI MALAM KARAMI	Réseau Environnement et Développement Durable
17	MOUSSA LEKO	Coordonnateur du Projet Régional Plantes Médicinales, Alimentaires et Pesticides
18	MARGUERITE FRANCE-LANORD	FAO/Département des forêts
19	ALI DOUNZOU BOUBACAR	Membre Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
20	HAMADOU MAMOUDOU	Directeur du Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles
21	ATTAOU LAMINO MAHAMAN	Directeur de l'Environnement
22	BOUBACAR ZALIA	Conseillère au Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
23	FONDEY HAMIDOU	Direction de la Faune Pêche et Pisciculture
24	HAROUNA OUMAROU	Assistant au Chef de la Cellule du Plan d'Action à Moyen terme en matière d'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
25	IBRO ADAMOU	Chef de la Division des Forêts Naturelles et Gestion des Terroirs à la DE
26	MAMADOU MAMANE	Coordonnateur du Processus d'Elaboration du Programme Forestier National